

Avis Financier

AMUNDI EQUILIBRE GLOBAL SOLIDAIRE

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **Amundi Equilibre Global Solidaire - part N (FR0013442852)**, géré par Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes à compter du **14 septembre 2026**.

- **Une précision apportée à la stratégie d'investissement**

Les **obligations « callable » et « puttable »** (titres intégrant des dérivés) font partie des instruments financiers pouvant être utilisés pour atteindre l'objectif de gestion. En conséquence, le **risque de taux** est désormais mentionné parmi les risques auxquels le fonds peut être exposé.

- **Une évolution de la structure de frais**

À compter du **14 septembre 2026**, la structure des frais du FCPE évoluera également :
Les **frais de gestion financière directs maximum** du FCPE diminueront de 0,05% TTC par an, calculés sur l'actif net.

Les autres caractéristiques de votre support de placement demeurent inchangées.

Cette modification n'implique **aucune démarche de votre part**, et est **sans incidence sur le profil rendement / risque** de votre support de placement.

Elle **ne nécessite pas l'agrément préalable de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)**.

À compter du **14 septembre 2026**, les documents règlementaires mis à jour de votre Fonds seront disponibles sur le site www.amundi.fr, rubrique « Particuliers ».

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information